



**Crise politique
en Allemagne,
l'Union européenne
vacille**

Et envers et contre tout Macron continue

Ordonnances en cours de ratification, formation professionnelle, diplômes...

Pages 2 et 3



18 NOVEMBRE 2017

**1 350 participants
pour saluer l'actualité
d'Octobre 1917,
à l'initiative du CCI (section française
de la IV^e Internationale) du POI**

Pages 6 et 7

LA VIE DU PARTI

**18 novembre : réunion
du bureau national à la veille
du VI^e Congrès du POI**

Pages 8 et 9

ACTUALITÉ INTERNATIONALE

**Zimbabwe : « Il ne faut pas jeter
le bébé avec l'eau du bain »,
par Lybon Mabasa, président
du Sopa (Afrique du Sud-Azanie)**

Page 11

**Chaque semaine, lisez
Informations ouvrières,
abonnez-vous !**



Allemagne et Union européenne

Marguerite Leuwen

« Crise politique majeure en Allemagne », « Tempête en Allemagne, l'Union européenne paralysée », « Dans la tourmente, Merkel joue sa survie politique »... Ce sont là quelques unes de la presse française et internationale frappées par la rapide crise majeure que connaissent le gouvernement et l'Allemagne. Depuis plusieurs semaines, Angela Merkel cherche à constituer un gouvernement de coalition autour de son parti avec le parti libéral et avec Les Verts. Mais ces négociations ont échoué. Du côté du Parti social-démocrate, il n'est pas question de reformer une grande coalition avec Merkel comme il l'a fait durant des années, vu les résultats désastreux qu'il a enregistrés aux dernières législatives. Il y a une situation d'impasse. De toutes parts on s'inquiète, on s'alarme. On appelle à la responsabilité de chacun. Mais pour l'instant rien n'y fait. D'ores et déjà la question de nouvelles élections est à l'ordre du jour en dissolvant un Parlement à peine élu. Déjà, au sein du parti de Merkel, des voix se font entendre pour la pousser dehors. Elle a répliqué qu'en toutes circonstances elle était candidate à être chancelière. Personne ne sait où va aller cette situation. L'Allemagne, l'un des piliers de l'Union européenne, le moteur de l'Europe, est en crise et disloque profondément l'Union européenne. Signe des temps, Merkel n'est pas allée au dernier sommet européen qui s'est tenu le 17 novembre. L'éditorialiste du Figaro écrit : « À l'heure où il faut renégocier le Brexit et "refonder" l'Union, l'Allemagne pourrait être paralysée de longs mois durant. Le grand projet européen d'Emmanuel Macron risque fort de devoir attendre. Pour l'Europe aussi la crise de Berlin est une fâcheuse nouvelle » (le 21 novembre). Les négociations sur le Brexit sont dans l'impasse. L'Espagne est en crise. Les récentes élections à l'est de l'Union européenne sont une nouvelle expression de la décomposition de l'Union européenne. La crise en Allemagne peut être mortelle pour l'Union européenne.

Pressé par la crise politique où s'enfonce l'Allemagne

Macron s'accroche coûte que coûte aux « réformes »

Yan Legoff

La crise politique en Allemagne, sans précédent depuis 1949, bouleverse toutes les relations en Europe et fragilise plus encore le gouvernement Macron. « À l'Élysée, on s'inquiète de l'avenir de l'UE », titre *Le Parisien* (21 novembre). « Depuis dimanche soir, nous sommes le seul grand pôle de stabilité en Europe. Et Emmanuel Macron en est devenu le leader », fanfaronne un « membre éminent » du gouvernement cité par le journal. Ils n'y croient pas eux-mêmes... Le prétendu « seul grand pôle de stabilité » qui reste à l'UE, c'est en réalité le président le plus mal élu de la Ve République, appuyé sur un « parti fantôme », selon le titre du *Journal du dimanche* (19 novembre) qui relatait la convention de La République en marche de samedi dernier ! Alors, dans cette situation de crise généralisée, les intérêts du capital financier exigent que Macron délivre le signal redoublé qu'il n'entend pas faiblir dans les contre-réformes, fût-ce à marche forcée.

RATIFICATION DES ORDONNANCES

Ce 21 novembre, à peine le projet de budget de l'État pour 2018 est-il adopté en première lecture à l'Assemblée nationale (lire page 4) que commence l'examen du projet de loi de ratification des ordonnances prises contre le Code du travail. Auditionné devant les députés à la commission des affaires sociales le 31 octobre dernier, le représentant du Medef a salué des ordonnances qui « offrent aux entreprises des outils et une souplesse d'organisation nouveaux ». C'est « un tournant historique dont nous nous félicitons », a surenchéri un autre représentant patronal, des petites et moyennes entreprises. Mais il faut d'urgence passer à la suite.

C'EST AU TOUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mercredi dernier, 15 novembre, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, remet aux syndicats et au patronat un « document d'orientation » pour cadrer les « négociations » qui s'engagent pour une « révolution copernicienne » de l'apprentissage et de la formation professionnelle (lire le dossier sur ce sujet en page 14). Le document gouvernemental

insiste bien : « Ces évolutions fondamentales s'inscrivent aussi dans le cadre refondé du dialogue économique et social impulsé par la réforme récente du Code du travail. »

Pour quelle « réforme » de la formation professionnelle ? Casse des diplômes nationaux du CAP jusqu'aux diplômes universitaires (appelés à être remplacés par des diplômes façon « Canada Dry » [1], vagues assemblages de « compétences » définies localement selon les besoins du patronat), nouvel ébranlement des conventions collectives, baisse de la cotisation patronale de la formation professionnelle...

DISLOQUER LES CONQUÊTES DE 1936 ET 1945

Tout cela est cadré par les ordonnances contre le Code du travail. C'est un ensemble indissociable, en effet : Code du travail, conventions collectives, statuts, diplômes nationaux... L'édifice des relations sociales et des droits collectifs conquis essentiellement en 1936 et 1945 doit être disloqué, pour laisser place à une société « ubérisée », à une précarité généralisée, où « le chômage n'est plus un accident de la vie », comme le dit Macron (2). « Les protections sociales organisées par statut (...) ne sont plus adaptées à des parcours professionnels diversifiés (entendez : des allers-retours fréquents à Pôle emploi, NDLR) », ajoute sa ministre du Travail (3).

RETRAITES : « UN SUJET EXPLOSIF »

Assurance chômage, Sécurité sociale, retraites devraient aussi subir le même sort, selon le gouvernement. Ce 21 novembre, le haut-commissaire pour la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, s'appête à recevoir une à une les confédérations syndicales, pour mettre en place un « régime universel » de retraite à points, mettant à bas tous les systèmes de retraite existants, du public comme du privé. Un projet de loi est prévu d'ici au printemps prochain. « C'est très sensible, avertit l'éditorialiste économique de la radio France Info. Les dernières grandes manifestations, avec plus d'un million de Français dans les rues, ont eu lieu lors de la réforme des retraites de 2010 menée par Nicolas Sarkozy. Et encore, Nicolas Sarkozy n'avait pas revu les règles de calcul de la retraite des fonctionnaires. Dans la réforme Macron, les fonctionnaires

vont être impactés (...). C'est un sujet explosif que Macron suit de près. »

Ça ne s'annonce pas si simple, pour le « seul grand pôle de stabilité » qui reste en Europe...

(1) D'après le nom d'un soda au gingembre, dont le célèbre slogan publicitaire était : « Canada Dry est doré comme l'alcool, son nom sonne comme un nom d'alcool... mais ce n'est pas de l'alcool. »

(2) Interview au *Point*, 31 août 2017.

(3) Interview au *Journal du dimanche*, 5 novembre 2017.

Deux responsables patronaux forment un « vœu » à l'Assemblée nationale

Le 31 octobre, des responsables du patronat étaient auditionnés par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, pour donner leur point de vue sur les ordonnances contre le Code du travail. Ils sont interpellés par la députée (LREM) Catherine Fabre : « Pour que ce succès s'inscrive dans le long terme, il faut désormais impulser une véritable culture du syndicalisme réformiste. » Le représentant du Medef Michel Guillaud lui répond : « Madame Fabre, nous ne pouvons qu'approuver le changement de paradigme que vous avez évoqué (...). Il va nous falloir faire du prosélytisme. »

Le représentant des patrons de PME, Jean-Michel Pottier, ajoute : « J'ai participé au voyage de Mme Pénicaud au Danemark notamment, où nous avons rencontré les représentants du patronat et des deux principaux syndicats. Tout d'abord, il était bien difficile de les identifier en s'en tenant à leurs discours, car ceux-ci sont très complémentaires (...).

Ils ne conçoivent pas que leur dialogue puisse aboutir à un désaccord. Si nous parvenions à établir ce type de relations sociales en France, ce serait merveilleux ! La réforme est un premier pas dans cette direction ; c'est en tout cas le vœu que je forme. »

Après les ordonnances contre le Code du travail

Les diplômes nationaux, prochaines cibles à abattre pour le gouvernement

Bernard Réty

Avec les ordonnances qui s'appuient sur la loi El Khomri, Macron veut casser les conventions collectives, ramener toutes les négociations au sein de l'entreprise, et détruire les syndicats, organisations collectives des salariés.

Mais ce n'est pas suffisant. Répondant aux demandes du Medef, Macron veut rendre aux patrons et aux ministres leur pleine liberté de faire jouer la concurrence entre salariés pour individualiser les salaires et les fixer au plus bas.

Depuis des années, dans le privé, le patronat cherche à imposer dans les conventions collectives les « compétences », les « critères classants », les « certifications professionnelles » dont l'appréciation est laissée à « la profession », c'est-à-dire aux employeurs eux-mêmes, comme base de la détermination du salaire.

De même dans le public, les garanties statutaires ont été profondément remises en cause avec les mesures d'individualisation des rémunérations, comme le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (Rifseep). Mais subsiste un obstacle de taille : le salaire au moment de l'embauche. Or ce salaire n'est pas libre. Il est fondé depuis 1946 (statut général de la fonction publique) et 1950 (loi sur les conventions collectives) sur **des niveaux de qualifications définis en relation avec les diplômes nationaux et titres délivrés par l'État**. Ces qualifications appartiennent en propre aux titulaires des diplômes et sont **fondées sur les connaissances acquises** (disciplinaires, techniques, professionnelles).

La possession d'un diplôme national impose donc légalement ou réglementairement à l'employeur public ou privé des **niveaux de salaire minima non négociables** définis dans les niveaux de classifications dans le privé

et dans les grilles de traitement de la fonction publique.

Pour « libérer les salaires » (ce que le patronat et Macron appellent « libérer le travail », qui n'est autre que la liberté du renard dans le poulailler), il faut donc faire « sauter » les diplômes nationaux. C'est ce à quoi s'attache la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal.

Le baccalauréat ne devrait plus être un diplôme national

Le projet de loi Vidal sur l'enseignement supérieur prévoit de réintroduire la sélection à l'entrée de l'université, remettant en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire ouvrant de droit l'accès à l'université. Et simultanément, le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, annonce que seules quatre matières feraient l'objet des épreuves du baccalauréat en fin de terminale, les autres faisant l'objet de contrôles continus au sein des lycées. La valeur du baccalauréat dépendrait donc de l'établissement : ce ne serait plus un diplôme national fondé sur des disciplines communes !

À l'université, une mécanique infernale est enclenchée

La nouvelle ministre veut aller vite. Elle a chargé le Comité de suivi licence-master-doctorat (CSLMD) d'élaborer une nouvelle définition des diplômes en termes de « blocs de compétences », qui se substituent aux connaissances.

Ainsi, une licence devient un assemblage de treize blocs de compétences (ou plus !) qui peut varier d'un établissement à l'autre, tels « BCD626 : se situer au sein des problématiques numériques », « BCD629 : se situer au sein des problématiques des sciences du vivant », etc.

Outre le fait que les établissements pourront supprimer ni vu ni connu des enseignements disciplinaires, les cursus pourront être « non linéaires », une partie se déroulant en faculté de lettres, une autre en sciences, etc. : c'est ce que l'on appelle les « parcours-types », mis en place par la loi Hollande-Fioraso. Chaque université est d'ores et déjà autorisée à créer ses propres « parcours », avec des programmes qui ne sont plus définis ni contrôlés nationalement par les instances représentatives des universitaires (loi Hollande-Fioraso de 2013). Ces parcours peuvent être élaborés à la demande de tel ou tel employeur. Il en existe d'ores et déjà des milliers, et même des dizaines de milliers au niveau des masters 2, dans des cadres régionaux, sans même qu'existe un répertoire national ! Les termes de « licence », « master » deviennent ainsi totalement virtuels !

L'enjeu des conventions collectives

Avec la disparition des programmes nationaux, les employeurs auront beau jeu d'expliquer à un jeune diplômé qu'ils doivent l'évaluer, et ne peuvent appliquer la convention collective qui garantit un salaire.

Par exemple, la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie du 13 mars 1972, étendue par arrêté du 27 avril 1973 (*Journal officiel*, 29 mai 1973) fixe notamment que les titulaires de « *maîtrises et licences, délivrées par les universités de lettres, de droit, de sciences économiques, de sciences humaines et de sciences* » sont embauchés comme cadres. Cette convention est de facto rendue obsolète par la conception des nouvelles licences !

Défense des diplômes nationaux fondés sur des programmes disciplinaires nationaux, défense des conventions collectives, défense des organisations syndicales : il s'agit d'un seul et même combat. ■

ÉDITORIAL

é

Hideux dans leur apothéose, les rois de la mine et du rail ont-ils jamais fait autre chose que dévaliser le travail ?

Marie-Edmonde Brunet, membre du bureau national du POI

Oui, le capitalisme, c'est la barbarie ! Preuve, s'il en était encore besoin, le retour en Libye du marché aux esclaves de jeunes migrants fuyant leurs pays dévastés par le pillage des richesses de l'Afrique par les monopoles capitalistes et les guerres impérialistes.

Dans le même temps, les médias, surjouant les vierges effarouchées, font semblant de découvrir l'ampleur de l'évasion fiscale (les Paradise Papers) impliquant, tous voyous confondus, les plus grandes multinationales régulièrement destructrices d'emplois et... la reine d'Angleterre. Avant 1789, la noblesse était exemptée d'office de l'impôt, censée le payer par le sang versé en défendant le royaume (!). Seuls les non-nobles, les « ignobles », en supportaient tout le poids. Les exemptions s'appelaient « privilèges » et leur abolition figure au premier rang des cahiers de doléances. On connaît la suite...

Macron, de son côté, échappant pour l'instant à la confrontation qu'il sait, ainsi que tous ses courtisans, inéluctable, continue de fouler aux pieds tous les acquis de la classe ouvrière : Code du travail, santé, école républicaine, retraites, communes, profitant des obstacles dressés contre l'unité à laquelle aspire l'immense majorité des travailleurs, jeunes, chômeurs, retraités.

Il y a cent ans, en Russie, la révolution d'Octobre balayait le vieil appareil d'État tsariste, en détruisait tous les rouages et organisait la classe exploitée en classe dominante. Lors de la réunion politique du 18 novembre dernier, tous les intervenants (français, espagnol, russe, vénézuélien) ont montré qu'elle était plus que jamais d'actualité.

Malgré la haine des possédants, de la bourgeoisie et de leurs valets, soyons fiers de construire un parti viscéralement attaché à la défense de sa classe et à l'indépendance de ses organisations dans le seul but d'aider à l'unité et à la résistance des travailleurs qui ne veulent, comme le rappelle *L'Internationale*, « que leur dû ».



ÉCLAIRAGE

Offensive brutale contre le diplôme universitaire de technologie (DUT)

Quand on ne peut pas réformer un diplôme... on le supprime ! C'est ce qui pourrait advenir du diplôme universitaire de technologie (DUT), reconnu dans les conventions collectives et préparé dans les IUT.

Un communiqué commun de l'Assemblée des directeurs d'IUT et de l'Union nationale des présidents d'IUT daté du 17 novembre se prononce pour « *refonder le diplôme universitaire de technologie pour valoriser la voie technologique et assurer l'insertion professionnelle à bac + 3* ».

Ce passage de deux à trois ans de la durée des études se ferait au prétexte de l'alignement sur la licence à bac + 3 du LMD. Pourtant, le même document constate que 90 % des diplômés du DUT poursuivent leurs études jusqu'à la licence. On pourrait même préciser : ceux qui ne poursuivent pas leurs études sont ceux qui veulent entrer immédiatement dans la vie active, et ils sont 90 % à trouver rapidement du travail !

Une telle « proposition unilatérale spontanée » qui aboutit à supprimer purement et simplement un diplôme reconnu dans les conventions collectives répond visiblement à une commande de la ministre. Elle a ceci de remarquable qu'elle rompt avec le cadre paritaire national dans lequel organisations représentatives des salariés, des employeurs, des enseignants et l'État élaboraient en commun les programmes des DUT, le suivi des IUT, etc. La discrétion qui a entouré l'élaboration de ce projet a probablement eu pour but d'éviter toute discussion ou contradiction ! ■